



Tours, le 1^{er} avril 2023

Objet : Assemblée générale ordinaire 2023

Chère adhérente, cher adhérent,

**L'Assemblée Générale du Collectif Cycliste 37 aura lieu
Le samedi 15 avril 2023 de 9h à 11h30.**

Adresse postale

16 impasse Robert Nadaud
37000 Tours

Tél. : 02 47 50 16 34

Site : www.cc37.org

Courriel : info@cc37.org

Tout d'abord, nous sommes désolés pour ce report de date et changement de lieu, nous ne pouvions vous recevoir en toute sécurité à la date et au lieu prévu initialement.

Nous sommes particulièrement heureux de vous retrouver à la **Salle du Champ Girault** pour cette assemblée générale 2023.

Le conseil d'administration, les commissions et les bénévoles du Collectif Cycliste 37 vous présenterons **un bilan de l'année 2022 et les perspectives pour les années à venir.**

Vous trouverez ci-joint la **convocation officielle** avec l'ordre du jour et le programme de la matinée, ainsi que le **pouvoir** pour vous faire représenter, en cas d'absence, par la personne de votre choix¹.

Petite nouveauté cette année, n'hésitez pas à venir dès 9h, pour **un temps d'accueil** dans le hall où vous pourrez vous renseigner sur nos activités et nos actions.

Autour **d'un café et de viennoiseries**, venez échanger avec nos **bénévoles**, nos **salariés** et les **membres du conseil d'administration** qui seront présents pour vous accueillir.

Et si vous le souhaitez, c'est aussi le moment de découvrir comment vous pouvez vous **engager** en tant que **bénévole** au sein de notre association.

La conférence-débat sur le thème **« L'émergence du Système Vélo En Touraine »**, prévue l'après-midi est quant à elle reportée à une date ultérieure.

Nous espérons vous voir nombreux lors de notre Assemblée générale.

A très bientôt,

PITAUULT Adrien, Co-Président

Ps : Afin de fluidifier l'accueil, nous vous invitons à renouveler votre adhésion au Collectif Cycliste 37 avant l'assemblée générale : Sur notre site internet :

<https://www.cc37.org/lasso/adherer/>

¹ Seuls peuvent voter lors de l'AG les adhérents à jour de cotisation, dont l'ancienneté est supérieure à 6 mois (cf. statuts du CC37)